



COVID-19


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
 Liberté
Égalité
Fraternité

Coronavirus COVID-19

**LETTRE D'INFORMATION #11
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**

NUMÉRO SPÉCIAL COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL (CTM)

Un comité technique ministériel exceptionnel présidé par le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner

le 30 avril 2020

Réalisé pour la première fois en visioconférence, le comité technique ministériel (CTM) exceptionnel était consacré à la préparation du déconfinement. Voici les points les plus importants à retenir

Après avoir salué la mémoire de nos collègues agents administratifs et techniques, policiers et gendarmes décédés des suites du Covid-19, le ministre a remercié l'ensemble des personnels pour leur engagement et souligné la résilience du ministère dans cette crise. Il a marqué une attention particulière pour tous ceux qui ont rencontré des difficultés pendant le confinement. La mise en place par le secrétariat général d'une cellule d'écoute psychologique, ainsi que l'attention portée par la DGPN à la politique de prévention des suicides pendant cette période particulière ont été rappelées.

L'importance de la place du ministère de l'Intérieur dans cette crise a été soulignée

Face à cet ennemi nouveau, tous les acteurs de notre pays se sont naturellement tournés vers l'Etat et au niveau local vers les préfetures, dont les agents sont des piliers de la République. Les forces de sécurité intérieure ont, quant à elles, dû faire respecter le confinement, mesure inédite qui a permis de sauver plus de 60 000 vies. Plus de 17 millions de contrôles ont ainsi été réalisés.

Les enjeux forts qui entourent la sortie de crise et la place particulière que le ministère y occupe ont été précisés

- sur le plan de la sécurité pour assurer le passage de la police du confinement à celle du déconfinement avec le retour de l'activité délinquante, mais aussi avec des enjeux de sécurité civile comme les feux de forêt,
- sur le traitement des dossiers qui ont été impactés par la crise et qui vont mobiliser les services à partir de la reprise : délivrance de titres, politique migratoire, organisation des élections municipales,
- sur la nécessité de porter la stratégie nationale du déconfinement.

Les conditions de la reprise d'activité ont ensuite été présentées

Cette reprise obéira aux principes suivants : la sécurité des agents, le pragmatisme, la progressivité et la garantie du service public, notamment des missions essentielles à la continuité de la nation.

Une instruction ministérielle sera prochainement diffusée après avoir été partagée avec les directions d'administration centrale et les représentants du personnel. Des plans de reprise d'activité la déclineront ensuite dans les services centraux comme dans les services déconcentrés. Des fiches diffusant les bonnes pratiques les accompagneront. Ces plans doivent être validés d'ici le 6 mai. Une attention particulière sera portée aux agents vulnérables sur le plan médical et le télétravail, qui a fait la preuve de son efficacité, sera encouragé.



**UNSA FASMI,
Autonome et indépendant**



COVID-19

Coronavirus COVID-19


**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**
 Liberté
Égalité
Fraternité

**LETTRE D'INFORMATION #11
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
NUMÉRO SPÉCIAL COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL (CTMT)

► Réponses du ministre aux questions soulevées par les représentants du personnel en amont du CTM



Port des masques

Le ministre a rappelé que la doctrine nationale s'est basée sur des recommandations scientifiques qui ont pu évoluer. Par ailleurs, tous les pays, y compris la Chine, ont été confrontés à une forte pénurie. Malgré cela, grâce à la forte mobilisation du SAILMI (DEPAFI) et des SGAMI, 11 millions de masques chirurgicaux ont déjà été livrés au ministère et 15 millions doivent l'être d'ici au 11 mai. Le ministère s'est également doté d'autres types de matériels : lunettes, visières, plaques de plexiglas notamment.



Ordonnance du 15 avril sur les congés

Le ministre a rappelé son importance pour favoriser la reprise d'activité. Il a également confirmé que s'agissant de la police nationale, un régime horaire spécifique a été institué pour faire face à la crise - la réserve opérationnelle - et que les jours accomplis à ce titre étaient du temps de travail et non des autorisations spéciales d'absence (ASA).

► Réponses du ministre aux questions soulevées par les représentants du personnel en amont du CTM



Prime exceptionnelle décidée par le Gouvernement

Il est rappelé que celle-ci n'est pas une prime de risque. Elle récompensera l'engagement des agents qui ont dû faire face à un surcroît d'activités. Le ministre attend l'arbitrage définitif sur le décret instituant et souhaite que sa répartition s'appuie sur les propositions qui émaneront du terrain.



Le covid-19 comme maladie professionnelle

Le ministre a rappelé sa volonté de voir reconnaître le covid-19 comme une maladie professionnelle imputable au service pour les agents en contact avec le public.

► Retour sur les échanges entre les représentants du personnel, le ministre, le secrétaire général et le DGPN

Frais de repas pendant la crise :

une instruction sera prochainement diffusée par la DRH. La prise en charge bénéficiera aux agents mobilisés dans le cadre de la continuité d'activité, qui ont pris leur repas pendant le temps de service et qui avaient accès avant la crise soit à un restaurant administratif, soit à une aide qui permettait de réduire le coût des repas dans des restaurants avec lesquels la préfecture a conventionné.

Déplafonnement des CET :

le ministère est favorable à cette mesure actuellement examinée par la DGAFP.

Renfort de vacataires pour les préfectures :

la DMAT a déjà notifié aux préfectures une enveloppe de 2450 mois vacataires pour leur permettre de faire face à leurs missions dans le cadre de la reprise d'activité. La DGEF travaille également à l'aménagement de certaines procédures pour éviter la constitution de files d'attente avec la réouverture des services d'accueil du public.

Contrats des adjoints de sécurité (ADS) arrivés à expiration :

une mesure législative est en cours d'examen pour prolonger la durée de ces contrats comme celle des gendarmes adjoints volontaires (GAV).

Congés bonifiés :

la question relève du ministère de la fonction publique, aucun arbitrage n'a été rendu à ce stade.